

# info

OCTOBRE 2022

BRIQUETERIES | CP 114

## contenu



- 1 Salaires minima à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022
- 2 Prime syndicale
- 3 Application AG Health

## 1. Salaires minima à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022

L'indice pivot a été dépassé deux fois dans le secteur.

| Classe                           | 1 % index<br>Salaires au 1/10/2022 |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Classe 1                         | € 16,01                            |
| Classe 2                         | € 17,18                            |
| Classe 3                         | € 17,52                            |
| Classe 4                         | € 17,73                            |
| Classe 5                         | € 17,95                            |
| Classe 6                         | € 18,28                            |
| Classe 7                         | € 18,64                            |
| Classe 8                         | € 19,50                            |
| Primes d'équipes                 |                                    |
| Matin et après-midi              | € 0,81                             |
| Nuit                             | € 3,23                             |
| Sécurité d'existence chômage     |                                    |
| A partir du 1 <sup>er</sup> jour | € 8,70                             |



Téléchargez notre  
app **ACVBIE-CSCBIE**



Rejoignez-nous sur :



## 2. Prime syndicale

Tout comme l'année passée, l'attestation de la prime syndicale vous sera envoyée **par la poste directement à votre domicile** (donc plus via votre employeur). L'envoi aura lieu dans le courant du **mois de novembre 2022**.

**N'oubliez pas de noter votre numéro de compte en banque** sur l'attestation et de signer ce document. Par la suite, déposez cette attestation dans une boîte postale de la CSC ou dans un secrétariat de la CSC. Vous pouvez également la remettre à un délégué CSC dans votre entreprise. Dès réception, nous nous occuperons du paiement de votre prime syndicale.

### Qui a droit à cette prime ?

Deux conditions doivent être remplies simultanément :

- Vous avez travaillé dans une briqueterie dans la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (ou vous êtes parti en RCC pendant cette période) ;
- Vous êtes affilié à la CSC bâtiment - industrie & énergie.

Contrôlez bien si vos données sont correctes (votre numéro de compte bancaire) et vérifiez que vous êtes en règle avec le paiement de votre cotisation d'affiliation !

### Montant

Si vous avez travaillé une année complète, vous recevrez une prime syndicale de € 145 ou de € 12,08 par mois entamé.

Si vous avez été en RCC pendant toute l'année, la prime s'élèvera à € 90 ou à € 7,50 par mois de RCC.

### Quand la prime sera-t-elle payée ?

Le paiement de la prime syndicale est prévu **à partir du lundi 14 novembre 2022**.

### Vous avez encore des questions ?

N'hésitez pas à contacter votre délégué CSC !

## 3. AG Health app

En tant qu'ouvrier du secteur de l'industrie des briques, vous bénéficiez d'une assurance soins de santé chez AG Insurance. AG a développé l'application Health pour tirer le maximum de votre assurance soins de santé.

A quelles fins l'application AG Health peut être utilisée ?

- Vous y trouverez un aperçu de ce qui est couvert par cette assurance ;
- Pour envoyer les frais médicaux rapidement et facilement ;
- Vous y trouverez l'aperçu de tous les frais introduits et des remboursements.

Dans les jours à venir, AG vous enverra par la poste toutes les informations nécessaires quant à cette application.

Pour des plus amples informations ou pour télécharger l'application : Consultez le site [AG Health app-AG Insurance](https://www.aginsurance.be).

